

# DEMANDE DE TITRE D'IDENTITÉ PASSEPORT ET/OU CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

## Informations générales

1

- La durée de validité d'un passeport est de 10 ans pour les majeurs et de 5 ans pour les mineurs ;
- La durée de validité de la Carte Nationale d'Identité est de 10 ans ;
- La Mairie agit sous l'autorité des services de l'Etat. Ces derniers peuvent demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'ils jugeraient nécessaires ;
- Les informations communiquées sur les délais n'ont qu'une valeur indicative.

## Dépôt du dossier

2

- Le dépôt du dossier se fait uniquement sur rendez-vous. Tout retard entraînera l'annulation du rendez-vous ;
- Le demandeur doit être présent lors du dépôt de la demande. Le mineur est obligatoirement présent et accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale ;
- Seuls les originaux des pièces demandées seront acceptés. Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier ;
- En cas de complément demandé et pour valider la demande de passeport, vous avez trois mois pour fournir les éléments. Passé ce délai et pour des raisons de sécurité, la demande sera annulée et le dossier automatiquement détruit ;
- Simple et rapide, l'utilisation de la pré-demande en ligne est recommandée, en vous créant un compte ANTS : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>.

**Pour des raisons de sécurité, tout passeport non retiré par son titulaire dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception du titre sera automatiquement détruit.**



## Prise de rendez-vous

- Par internet sur : <https://www.mont-dore.nc>

- En physique :

À l'Hôtel de Ville  
4468 avenue des Deux Baies, Boulari  
98810 Mont-Dore  
Du lundi au vendredi de 07h30 à 15h30

- Par téléphone au 43 70 00  
du lundi au vendredi de 07h30 à 15h30

À la mairie annexe  
Sur la RP1  
9048, Corniche du Mont-Dore  
Du lundi au vendredi de 07h30 à 15h30

3

## Documents à fournir 1/2 (Aucun document dématérialisé ne sera accepté)

### Vous possédez un passeport et/ou une carte d'identité ?

- Le passeport

**ET/OU**

- La carte d'identité

En cas de renouvellement, et si vous le possédez,  
vous devrez **impérativement** fournir l'ancien titre

### Vous ne possédez aucun titre ou un titre périmé depuis plus de 5 ans ?

- La copie intégrale de son acte de naissance datée  
de moins de 3 mois

**sauf** si la commune de naissance a dématérialisé  
son état civil :

[https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMED/](https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMED/ Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)  
Villes-adherentes-a-la-dematerialisation

- Si besoin un justificatif de nationalité

4

### EN CAS DE PERTE

La déclaration de perte sera complétée le jour du dépôt ou en pré-déclaration en ligne

### EN CAS DE VOL

La déclaration de vol correspondante

**Les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur seront à mentionner**



## Documents à fournir 2/2 (Aucun document dématérialisé ne sera accepté)

- **1 Photographie d'identité**

Récente (datant de moins de 6 mois et non utilisée préalablement) aux normes en vigueur, de format 3,5 cm x 4,5 cm, en couleur, sur fond bleu clair ou gris clair, visage de face, centré, tête nue (pas de chouchou, serre-tête ou élastique apparent), oreilles dégagées, bouche fermée, sans sourire, le regard droit, les cheveux dans le cadre, sans lunettes, cou visible, pas d'épaules nues, pas de vêtements militaires. Photographie non scannée, non numérisée, non pliée, non marquée et non trouée.

- **Justificatif de domicile**

Daté de moins de 3 mois, avec indication d'une adresse physique complète (boîte postale non acceptée). Exemples : quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de téléphone, internet, dernier avis d'imposition...

**Si hébergé par un tiers :** *Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + attestation sur l'honneur de l'hébergeant + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant (la signature sur l'attestation et la pièce d'identité doivent être identiques).*

**Si logement dans un squat :** *Facture au nom de l'association gérant le squat + attestation signée du Président de celle-ci + copie de sa pièce d'identité.*

**Si logement sur un bateau :** *attestation de la capitainerie du port au nom du demandeur ou attestation de propriété ou de location permanente de l'emplacement du bateau.*

### POUR LES MINEURS

- **Pièce d'identité du représentant légal présent**

**En cas de jugement :** *l'original du document.*

**En cas de garde alternée :** *justificatif de domicile + copie de la pièce d'identité de l'autre parent (+ en cas d'absence de jugement, attestation à l'amiable signée des 2 parents).*

### UNIQUEMENT POUR LE PASSEPORT

- **1 timbre fiscal**

Moins de 15 ans : Gratuit (pas de timbre)

De 15 ans à 17 ans : 1 500 FCFP

À partir de 18 ans : 3 000 FCFP

### EN CAS D'UTILISATION D'UN NOM D'USAGE

- **Tout justificatif permettant son utilisation**

Exemples : acte de mariage, jugement, etc.

**Pour les mineurs :**

- **Attestation spécifiant le nom d'usage et l'accord des 2 parents**

- **Copie de la pièce d'identité de l'autre parent**